

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 93 (1942)
Heft: 3

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

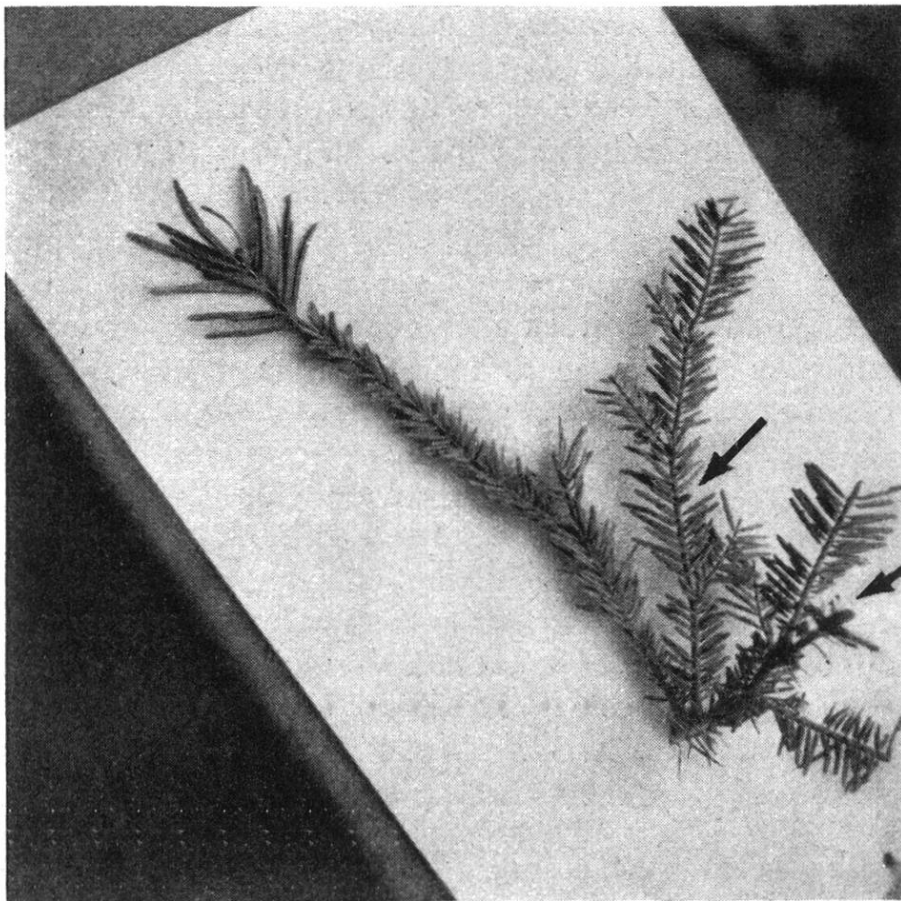
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



aiguilles qui les précèdent immédiatement. En même temps, le sapelot a préparé plusieurs bourgeons de remplacement dont deux sont indiqués par des flèches.

J. P. C.

CHRONIQUE

Confédération

Ecole forestière. *Weihnachtskommers de la Société forestière académique.* Monsieur H. Badoux, professeur de sciences forestières à l'Ecole polytechnique fédérale, est en retraite depuis le 1^{er} octobre dernier. Ses étudiants ont voulu le fêter. Le 13 décembre, il fut ainsi l'hôte de la Société forestière académique qui avait organisé en son honneur son Weihnachtskommers (fête de l'arbre de Noël).

Etudiants, inspecteurs forestiers des environs, professeurs, M. Petitmermet, inspecteur général des forêts, entourèrent le maître vénéré et lui dirent leur reconnaissance, en soulignant tous les mérites de sa belle et féconde carrière professorale de 27 années. Des télégrammes lui apportèrent le salut du Pays de Vaud, et lui dirent que ses amis vaudois étaient en pensée et de cœur avec lui. M. le professeur *Knuchel*, qu'un léger accident empêcha de prendre part à la fête, lui envoya la belle lettre ouverte que nous nous faisons un plaisir de reproduire en traduction :

Mon cher collègue Badoux,

Ce « Weihnachtskommers », organisé en ton honneur, est une fête d'adieux. Tes étudiants l'ont préparée pour prendre congé de toi. A fin février prochain, et dans le même but, un dîner réunira encore les professeurs, tes amis et tes parents.

Messieurs,

Comme j'ai parcouru un bon bout du chemin de la vie aux côtés du professeur Badoux, monsieur le doyen de l'école forestière m'a prié de vous exprimer ce soir les sentiments du corps professoral. J'apprécie hautement cet honneur.

Je me rappelle comme si c'était hier la première visite que le nouveau professeur Badoux fit au professeur Engler. C'était en 1915. Engler rayonnait de joie. La nomination du professeur Badoux était en effet le désir de tous les forestiers suisses. Personne n'était mieux préparé que lui, ni aussi capable de remplir la tâche complexe et difficile qui venait de lui être confiée.

Après avoir fréquenté la section forestière de l'Ecole polytechnique fédérale, M. Badoux poursuivit ses études à Munich. Il fut ensuite assistant de l'Institut fédéral de recherches forestières, puis dirigea le bel arrondissement de Montreux. Il fit de nombreux voyages à l'étranger et devint entre temps capitaine du génie. M. Badoux parle allemand et français avec la même maîtrise et la même élégance. Il est un botaniste distingué et fut toujours un gai compagnon. Que de fois n'a-t-il mis des assemblées en joie par ses toasts pleins d'humour, que de fois n'est-il monté sur la table pour diriger un ban. Dans les circonstances sérieuses, chacun admirait sa maîtrise et sa conscience. Vaudois établi à Zurich, il fut un trait d'union entre Welsches et Alémaniques.

Sa tâche à l'Ecole forestière était très variée. Et cette diversité même la rendit parfois ingrate. M. le professeur Badoux enseigna l'introduction dans les sciences forestières au premier semestre, la politique forestière, l'histoire forestière, les travaux de défense contre les avalanches et les torrents, enfin la protection des forêts. Plusieurs chapitres de ces disciplines étaient nouveaux et M. Badoux sut les mettre au point. Ses étudiants profitèrent de ses expériences pratiques, de ses voyages dans presque tous les pays d'Europe et de ses relations avec les forestiers étrangers.

Aujourd'hui, on doute des capacités d'un professeur qui ne s'est pas spécialisé. En 1915, au contraire, on savait apprécier un maître capable d'enseigner des branches d'études aussi diverses. On fut aussi reconnaissant à M. Badoux d'avoir bien voulu abandonner un des plus beaux arrondissements de la Suisse pour devenir professeur.

Il est bien compréhensible que M. Badoux ne put développer dans la même mesure toutes les branches de son enseignement, et que suivant ses goûts et son tempérament, il s'intéressa plus à la protection des forêts, à la question des exotiques, à la protection de la nature, plutôt

qu'à la politique ou à la statistique forestières. Ses publications sont nombreuses, même si l'on fait abstraction des innombrables articles qu'il fit paraître dans le « Journal forestier suisse », dont il assume la rédaction depuis plus d'un quart de siècle. Les ouvrages qu'il publia pendant ses années de direction de l'Institut fédéral de recherches forestières ont une valeur toute spéciale. Parmi ceux-ci, je désire signaler :

1895: Untersuchungen über das Wachstum auf verschiedenen Bodenarten.

1898: Lichtversuche mit Deckgittern.
Untersuchungen über Sickerwassermengen.

1926/27: Observations sur le douglas vert en Suisse.

1929: Le pin Weymouth en Suisse.

1930/31: Un exemple du développement progressif d'une forêt jardinée.

1932: Des essences forestières exotiques en Suisse.

A la demande de la Société vaudoise de sylviculture, il publia aussi le bel ouvrage : « Les beaux arbres du Canton de Vaud » qui, en 1925, paraissait en deuxième édition.

Ses publications dans le « Journal forestier suisse » intéressent tous les domaines des connaissances forestières. Elles ne peuvent être mentionnées ici, même en résumé.

M. Badoux a toujours été un travailleur infatigable; il l'est encore, et nous lui sommes reconnaissants de ce qu'il n'attache pas seulement d'importance au fonds, mais aussi à la forme. En ces temps de laisser-aller, celui qui soigne la forme même extérieure passe facilement pour être à la vieille mode. Son style en français, comme en allemand, se distingue par la précision et l'élégance. Il n'est donc pas étonnant que M. Badoux fut si souvent prié — il l'est encore aujourd'hui — de traduire des ouvrages.

Je ne suis pas compétent pour décrire son activité en qualité de membre du comité de la Ligue suisse pour la protection de la nature, ni celle qu'il déploya dans les sociétés romandes de Zurich et dans les sociétés forestières vaudoises. Mais je voudrais signaler toute l'activité qu'il déploya pour améliorer la bibliothèque de l'école forestière. Presque personne ne se rappelle dans quel état il la trouva lorsqu'il en prit la direction, tout le temps qu'il consacra pendant plus de 25 ans pour l'entretenir et la développer. Aujourd'hui, il paraît tout naturel que les collections de périodiques soient complètes et bien reliées. Il en était autrement lorsqu'il assumait la tâche de bibliothécaire.

Vers l'année 1920, alors que plusieurs professeurs étaient près de leur retraite, M. Badoux conduisit presque seul avec Zwicky le bateau de l'école forestière. Il put le faire grâce à son excellente santé.

Mon cher ami et collègue Badoux,

Il n'est jamais agréable de constater que l'on devient vieux, que l'on n'est plus indispensable, surtout lorsque l'on tient comme toi à sa tâche. Mais nous nous réjouissons que la Providence t'ait laissé la santé.

Puisses-tu la conserver toujours et retrouver ton brillant tempérament, aujourd'hui un peu atténué.

Pour terminer, je forme le vœu que tes dons linguistiques restent encore longtemps au service de la science forestière suisse. J'espère aussi que nombreux parmi tes étudiants deviennent comme toi un trait d'union entre Alémaniques et Romands.

Je vous invite, Messieurs, à lever vos verres et à trinquer à la santé du professeur Badoux, à la fraternité entre Romands et Alémaniques, à notre chère patrie.

Après le président de la Société forestière académique, le président des anciens membres de celle-ci, M. l'inspecteur général Petitmermet, MM. Knuchel et Stüssi, professeurs, M. le professeur Badoux se leva à son tour pour exprimer ses sentiments de reconnaissance et toute sa confiance et sa foi dans la jeunesse de notre pays. G.

Cantons.

Vaud. *Assemblée générale de l'Association forestière vaudoise.* Cette assemblée a eu lieu le samedi 10 janvier 1942, dès 2½ h., au restaurant du Théâtre à Lausanne. Plus de 200 sociétaires y assistaient, ce qui montre bien le vif intérêt que cette association a su éveiller dans le public vaudois. On remarquait, parmi les assistants, Messieurs *Porchet* et *Fazan*, conseillers d'Etat, *E. Muret*, ancien inspecteur forestier cantonal, *Schlatter*, inspecteur fédéral des forêts. — Les délibérations furent dirigées par M. G. *Reymond*, président, lequel présenta un intéressant rapport sur le travail de l'Association durant l'exercice écoulé. Puis, vinrent les questions administratives usuelles (comptes, budget, etc.), dans le détail desquelles nous pouvons d'autant mieux nous abstenir d'entrer que la plupart d'entre elles ont déjà été traitées ici même, dans le dernier cahier du « Journal » (p. 49—51).

L'ordre du jour prévoyait la nomination du président de l'Association. Le président en charge, M. G. *Reymond*, fut réélu par acclamation. — Un poste étant devenu vacant au sein du conseil d'administration (25 membres), le choix de l'assemblée se porta pour l'occuper sur M. *Ch. Massy*, inspecteur forestier à Grandson.

L'assemblée s'occupa assez longuement de la question de la revision du règlement de 1925 relatif au « Fonds de garantie », dont nous avons dit quelques mots dans le compte rendu paru au précédent cahier, mentionné plus haut. Il s'agissait d'adapter ce règlement aux circonstances actuelles et de lui donner plus d'élasticité, particulièrement en ce qui concerne la disponibilité de ce fonds spécial. Sur rapport de M. *Gonet*, directeur, la revision fut décidée. Un nouveau règlement va ainsi pouvoir être mis en vigueur.

Aux « propositions individuelles », on entendit poser la question : pourquoi les instructions et circulaires, envoyées par l'Office fédéral du bois et ses annexes, entrent-elles parfois dans de très minutieux détails ?

M. l'inspecteur fédéral des forêts Schlatter voulut bien donner les explications désirées.

La question principale à l'ordre du jour de la réunion fut exposée par le professeur *Ch. Gonet*, directeur de l'Association, soit : organisation de la campagne d'exploitation 1941—42.¹ Son exposé, d'une clarté remarquable, intéressa vivement ses auditeurs, qui lui témoignèrent leur reconnaissance par de chauds applaudissements. M. Gonet ayant eu l'amabilité de rédiger un résumé de sa conférence, à l'intention des lecteurs du « Journal », nous avons le plaisir de pouvoir le publier ci-dessous.

Relevons encore qu'avant la clôture de l'assemblée, Monsieur le Conseiller d'Etat *Porchet*, chef du Département de l'agriculture, voulut bien apporter aux membres de l'Association le salut et les remerciements du Conseil d'Etat vaudois. Il montra que le canton de Vaud, dans le domaine des fournitures de bois, a rempli pleinement ses devoirs vis-à-vis de la Confédération. Il eut des paroles particulièrement aimables à l'adresse de M. Gonet, au dévouement et à l'activité de qui l'Association vaudoise doit surtout son remarquable développement. Et il sut éloquemment relever le bel effort de solidarité dont, ces années dernières, celle-ci a donné l'encourageant exemple. *H. B.*

Et voici maintenant le résumé de la conférence de M. Gonet, qu'il a bien voulu nous fournir :

Exposé à l'assemblée générale de l'Association forestière vaudoise du 10 janvier 1942.

En septembre 1939 déjà, nous pensions bien que la forêt serait appelée à jouer un rôle économique de premier plan pendant la durée de la guerre, mais personne en Suisse ne prévoyait la tournure des événements.

Notre isolement économique actuel renforce et augmente l'importance de la forêt bien au delà de ce qu'on pouvait prévoir. L'avenir est incertain, car personne ne peut prédire où nous allons, si ce n'est vers l'appauvrissement matériel. Il dépend de nous qu'il ne soit pas moral.

En automne 1939, le Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce fixa la ligne de conduite de l'économie forestière vaudoise pendant la guerre. Cette ligne se définit comme suit :

- 1° L'économie forestière vaudoise doit se mettre tout entière et sans réserve au service du pays.
- 2° L'Autorité fédérale doit juger, estimer, arrêter les besoins du pays en bois. Elle doit répartir équitablement entre les cantons ce qui doit être produit.
- 3° Elle doit contrôler, freiner, arrêter la hausse des prix.
- 4° Le canton de Vaud doit réaliser les tâches que l'Autorité fédérale lui imposera, mais selon le procédé qu'il jugera le meilleur, avec

¹ Cette communication se fit en lieu et place des conférences régionales usuelles qui sont organisées en temps ordinaire.

sa propre organisation existante ou à créer, selon ses traditions, ses possibilités et son tempérament.

Cette ligne de conduite était sage et juste. Nous l'avons suivie fidèlement. Nous nous en sommes bien trouvés.

Si pour le propriétaire de forêt, l'administration forestière aussi, le fardeau est pesant, parfois insupportable, soyons cependant tous persuadés que la tâche imposée à l'Autorité fédérale n'est pas moins lourde, immense et grave de conséquences. L'Autorité fédérale a parfois tâtonné, commis des erreurs, mais elle a su les reconnaître et les réparer. Ses intentions sont pures.

Toute l'organisation de l'économie de guerre n'a qu'un but : traverser la tourmente le moins mal possible, sauvegarder l'indépendance de la Suisse, et prouver à l'étranger que nous sommes capables et dignes de nous gouverner nous-mêmes.

Pour fournir cette preuve, il faut que chacun reçoive sa part de biens matériels, si petite soit-elle. On peut supporter beaucoup encore, beaucoup plus que présentement, lorsqu'on sait que le voisin n'est pas favorisé. Il faut que chacun, capable de travailler, trouve du travail et puisse vivre de son gain. Il faut donner à l'armée qui veille aux frontières une place privilégiée, en la soutenant matériellement et moralement. Dans la fourniture de cette preuve, la forêt doit faire sa part.

On ne répétera jamais assez la vraie raison et le vrai sens des tâches imposées aux propriétaires de forêts.

La lettre que le Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce vient d'adresser à toutes les municipalités du canton de Vaud concrétise la tâche pour la période d'exploitation 1941—1942. Elle l'exprime en chiffres et traduit aussi la décision de l'Autorité fédérale, obligeant tous les propriétaires de forêts suisses d'exploiter 200 % d'une coupe annuelle normale.

Notre production en bois de feu doit non seulement pourvoir à l'approvisionnement des communes forestières, elle doit être aussi suffisante pour mettre à disposition des communes vaudoises dont les res-

sources en bois sont insuffisantes	76.160 stères	
L'Economat du canton de Vaud, les établissements cantonaux hospitaliers doivent pouvoir compter sur un volume de	8.000	»
Les industries vaudoises utilisant le bois comme source d'énergie ont besoin de	7.500	»
L'armée doit recevoir	10.000	»
Les Confédérés de Genève doivent recevoir	31.040	»
Il faut mettre à disposition des véhicules automobiles tractés au bois	38.000	»
Il faut enfin constituer une réserve, dite fédérale, de	20.000	»
Sans compter l'approvisionnement des communes forestières, on arrive ainsi au total impressionnant de	190.700 stères	

Soulignons cependant que ce volume est inférieur à celui dont la production fut imposée aux propriétaires de forêts pendant la période d'exploitation 1940—1941, et pourtant les exigences de l'Autorité fédérale se sont accrues de 40.000 stères par rapport à l'an dernier.

Les défrichements et d'importantes exploitations, non prévues, dans les forêts privées ont fait augmenter la production au delà des prévisions. Le surplus a été soigneusement mis en réserve, afin qu'il décharge d'autant la période d'exploitation 1941—1942. Les stocks de bois de feu existants, destinés à la production vaudoise, sont bienvenus et utiles. Dorénavant, le bois sera brûlé à l'état sec.

Mais si la production de bois de feu a dépassé les volumes escomptés, il n'en est pas de même pour les bois de service résineux. Actuellement, les scieries n'ont pas de stocks. Les chantiers de grumes sont vides et les « multiples » chôment. L'exercice 1941—1942 doit rattraper ce déficit. La prescription n° 11, relative à l'approvisionnement du pays en bois de service résineux, du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, consacre cette volonté. Elle s'inspire des expériences faites en 1940—1941. Un contingent de livraison est attribué à chaque scierie vaudoise, aux personnes détentrices de la carte de revendeur et aux autres clients de la forêt vaudoise. Le total de ces contingents, volume qu'il faut produire, a été réparti équitablement entre tous les propriétaires de forêts du canton. Ce volume se décompose comme suit :

Approvisionnement des scieries vaudoises	141.500 m ³
A livrer hors du canton	50.000 »
Divers	8.500 »
Ensemble	<u>200.000 m³</u>

Ce volume dépasse de beaucoup la production annuelle d'avant-guerre.

- L'Autorité fédérale demande ensuite à notre canton de livrer
 15.900 poteaux aux chantiers d'imprégnation,
 3.500 m³ de grumes hêtre et chêne aux scieries vaudoises, pour être transformées en traverses de chemin de fer,
 60.000 stères de bois de papeterie,
 1.200 stères aux fabriques de laine de bois.

La vigne vaudoise exige enfin 2500 stères de 1,50 m. de long, pour être transformés en un million d'échalas.

La tâche est grande. Elle est réalisable si chacun y met du sien. Un plan de bataille a été dressé. L'arrêté du Conseil d'Etat concernant l'approvisionnement du pays en bois, pris le 18 octobre 1940, dirige l'action. Basé sur cet arrêté, le Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce a édicté toute une série de prescriptions. Elles s'inspirent des ordonnances fédérales et veulent que tous les efforts des propriétaires de forêts, du service forestier, des bûcherons et charretiers soient utiles et rendent le maximum.

L'avenir est incertain. Personne ne sait ce qui nous attend. Le mot d'ordre pour la campagne d'exploitation 1941—1942 est donc : produire ce qui est imposé, mais rien de plus. *Ch. G.*

Etranger

France. *Une loi sur le reboisement.* Vichy, 23 janvier. — Une loi très importante sur le reboisement va paraître ces jours-ci :

Divers travaux se sont déjà étendus, au cours des années passées, sur 500.000 hectares effectivement reboisés. Toutefois, il est apparu absolument nécessaire de prendre de nouvelles mesures pour suivre la mise en valeur de près de un *million* d'hectares de surface reboisables.

La loi sur le point de paraître met au point ce programme, dans le cadre du texte législatif du 13 août 1940, dont l'un des buts essentiels est le développement de la production. La loi nouvelle souligne d'abord le caractère d'intérêt général des travaux de reboisement, qui seront obligatoires pour tous les propriétaires de terrain qu'un arrêté aura placés dans des secteurs déterminés. Le choix sera donné aux propriétaires d'effectuer eux-mêmes les travaux, avec une subvention, ou de laisser exécuter les travaux par l'administration des forêts; dans ce dernier cas, l'Etat a la faculté, soit d'exproprier le terrain, soit de faire l'avance de tous les frais de reboisement et de se faire rembourser avec un intérêt minimum sur le produit de l'expropriation effectuée. En outre, il est prévu que l'Etat recevra 20 % de la valeur du matériel ligneux restant sur pied, à la date de ce remboursement, ou 20 % de la valeur de la dernière coupe, s'il s'agit d'une coupe « rase ».

(Copie d'un article paru dans le « Temps », le 24 janvier 1942.)

BIBLIOGRAPHIE

A. Bourquin : La carbonisation du bois en meules métalliques. Guide pratique. Brochure de 31 pages avec 16 photos dans le texte. En vente au secrétariat de l'Office forestier central suisse, à Soleure; prix 0,80 fr. 1941.

Cette nouvelle publication de l'Association suisse d'économie forestière, à Soleure, arrive bien à son heure. Il s'agit, en effet, aujourd'hui d'activer par tous les moyens la fourniture de carburants solides pour camions, afin de parer à la carence des liquides qui ne nous parviennent plus qu'en quantités minimales. M. Fr. Aubert, inspecteur des forêts, le courageux précurseur de l'utilisation du bois à cet effet, a, en 1927 déjà, démontré pratiquement que la traction des camions au charbon de bois était réalisable et d'intérêt national. Sans se laisser décourager par le peu d'empressement rencontré auprès des sphères intéressées, en particulier les propriétaires de camions, il a continué ses essais et recherches. La situation actuelle a montré combien il avait vu juste en voulant employer les produits de la forêt, le bois et le charbon de bois. Mais on sait qu'en Suisse la fabrication de ce dernier n'a, depuis longtemps déjà, plus été pratiquée que sur une très faible échelle et que les spécialistes de la carbonisation manquaient presque totalement. C'est donc un métier que les circonstances actuelles ont fait revivre. L'intéressant article publié par M. Fr. Aubert, dans le cahier n° 12/1941 du « Journal forestier », donne de reconfortantes indications sur quelques aspects de la situation à ce jour.